

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 12 mars 1955, à 10 heures précises,

à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne, Place de la Riponne.

Entrée: rue Valentin, 2 (De la gare centrale: autobus N° 1, 2 et 6)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1954.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1955.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1956. Le comité propose de la maintenir à fr. 7.— y compris la prime d'assurance.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1955.
6. Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le Journal et propositions du comité.
7. Nominations statutaires : de trois membres sortants et rééligibles au Comité central : MM. H. Broquet, L. Loup et M. Soavi.
8. Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1955.
9. Activités 1955.
10. Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.

A 13 h., repas au même local (Café Vaudois). Prix fr. 6.— sans vin. Le service sera payé par la caisse centrale.

Les vétérans seront reçus à 11 h 30 dans la salle des carabiniers (2e étage) par le préposé M. L. Loup. Un apéritif d'honneur leur sera offert.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour *frais de déplacement* et le remettre à l'entrée de la salle à M. L. Gassmann.

Pour le Comité :

Le secrétaire :

P. ZIMMERMANN.

Le président :

P. MEUNIER.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Compte de pertes et Profits pour l'année 1954

<i>Dépenses</i>	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	3 430.—	
Comité	3 021.25	
Gérance et location	1 775.—	
Fournitures de bureau et imprimés	413.95	
Impôts divers	530.60	
Assurance vieillesse	155.40	
Affranchissements et ports divers	133.75	
Téléphone	119.40	
Taxes C. C. postaux	47.25	
Stations observat. et pesées	616.—	
Contrôle du miel	440.10	
Assurance R. C.	1 759.30	
Concours des ruchers	764.75	
Bibliothèque et livres	835.05	
Journal suisse d'apiculture	28 606.85	
Cotisations à charge : U.S.P.	150.—	
F.R.S.A.	1425.—	
F.S.S.A.	480.—	
	2 055.—	
Frais de garde de titres	49.99	
Coopérative des Miels	686.90	
Assemblée générale	632.—	
Exposition nationale Lucerne	3 424.50	
Dépenses diverses	1 060.—	
<i>Recettes :</i>		
Cotisations (fr. 7.— moins —.50 assur.)		
5771 membres à fr. 6.50		37 511.50
Annonces du Journal		7.492.10
Abonnements et divers		1 025.77
Intérêts des Fonds propres		1 101.42
Subside F. R. S. A.		1.450.—
Versement Assurance Vol		1.465.45
Ventes diverses		220.85
Recettes diverses		489.40
Bénéfice sur vente de titres		246.51
Bénéfice d'exploitation	445.96	
	51 003.—	51 003.—

Compte de l'exercice 1954 - Bilan au 31 décembre 1954

<i>Disponible</i>	Actif	Passif
Caisse	465.27	
C. C. P. No II 1480	4 103.33	
Banque Cantonale Vaudoise	34.30	
Crédit Foncier Vaudois	8 194.33	
 <i>Réalisable</i>		
Titres :		
Obl. 3 1/4 0/0 Conféd. avril 46	10 000.—	
Obl. 3 1/2 0/0 Lausanne 49	10 000.—	
Obl. 3 1/4 0/0 C.F.V. série 9	10 000.—	
Cert. Dép. BCV 3 1/4 0/0 1957	10 000.—	
id. 2 3/4 0/0 1962	15 000.—	
id. 2 3/4 0/0 1962	10 000.—	
Part Union Suisse Paysans	300.—	65 300.—
Bibliothèque C. C. P. IIa 1198	300.79	
Annonces :		
C. C. P. IV 1370	137.79	
Annonces à encaisser	790.—	927.79
 <i>Immobilisé</i>		
Bibliothèque	1.—	
Matériel	1.—	
Etiquettes et panonceaux	7 360.25	
<i>Transitoires actifs</i>	2 000.—	
<i>Fonds « Assurances »</i>		35.000.—
 <i>Transitoires passifs</i>		
Cotisations 1955 encaissées	12 299.—	
Abonnements 1955 encaissés	216.70	12 515.70
 <i>Fonds divers</i>		
Soldes au 31.12.54		
Bertrand (2586.90 + 71.10)	2 658.—	
Entraide (2273.35 + 62.50)	2 335.85	
Dommages (9485.95 + 260.85)	9 746.80	14 740.65
 <i>Fonds propres</i>		
Solde au 31.12.53	25 985.75	
Bénéfice 1954	445.96	26 431.71
	<hr/>	<hr/>
	88 688.06	88 688.06

Comptes de l'exercice 1954

Etat des fonds

Bertrand

Solde au 31.12.53	2 586.90	
Intérêts 1954	71.10	
Solde au 31.12.54		2 658.—
	<u>2 658.—</u>	<u>2 658.—</u>

Entraide :

Solde au 31. 12. 53	2 273.35	
Intérêts 1954	62.50	
Solde au 31.12.54		2 335.85
	<u>2 335.85</u>	<u>2 335.85</u>

Dommmages :

Solde au 31.12.53	9 485.95	
Intérêts 1954	260.85	
Solde au 31.12.54		9 746.80
	<u>9 746.80</u>	<u>9 746.80</u>

Total des Fonds divers 14 740.65

Fonds « Assurance vol et déprédations » :

Solde au 31.12.53	35 000.—	
Cotisations (5771 × -.50)	2 885.50	
Surprimes	429.25	
Intérêts 2 3/4 0/0 de 35 000.—	962.50	
Indemnités versées		646.—
Timbre fédéral		154.—
Honoraires et débours du préposé		449.—
Part d'administration		1 400.—
Part Mandataria		162.80
Virement à Pertes et Profits		1 465.45
Montant du Fonds au 31.12.54		35 000.—
	<u>39 277.25</u>	<u>39 277.25</u>

Gingins et Martigny, 15 janvier 1955.

Le caissier : Marcel SOAVI.

Le président : Paul MEUNIER.

Budget de l'exercice 1955

<i>Dépenses</i>	Comptes 1954	Budget 1955
Assemblée des délégués	3 430.—	3 700.—
Comité	3 021.25	3 100.—
Gérance et location	1 775.—	1 775.—
Fournitures bureau et imprimés	413.95	450.—
Impôts divers	530.60	500.—
Assurance vieillesse	155.40	170.—
Affranchissements	} 300.40	} 350.—
Téléphone		
Taxes C. C. P.		
Stations d'observations et pesées	616.—	1 000.—
Contrôle du Miel	440.10	500.—
Assurance responsabilité civile	1 759.30	1 730.—
Concours des ruchers	764.75	1 000.—
Bibliothèque et achats de livres	835.05	700.—
Journal suisse d'apiculture	28 606.85	28 500.—
Cotisations à charge	2 055.—	2 050.—
Frais de garde de titres	49.99	50.—
Coop du Miel	686.90	— —
Assemblée générale	632.—	— —
Exposition nationale	3 424.50	2 000.—
Dépenses diverses	1 060.—	1 000.—
Bénéfice d'exploitation	445.96	— —
	51 003.—	48 575.—
<i>Recettes :</i>		
Cotisations (5771 × fr. 6.50)	37 511.50	
(5700 × fr. 6.50)		37 050.—
Annonces du Journal	7 492.10	7 000.—
Abonnements et divers	1 025.77	1 000.—
Intérêts des Fonds propres	1 101.42	1 000.—
Subsidé F. R. S. A.	1 450.—	400.—
Versement Assurance Vol	1 465.45	1 450.—
Ventes diverses	220.85	200.—
Recettes diverses	489.40	200.—
Bénéfice sur vente de titres	246.51	— —
Déficit présumé		275.—
	51 003.—	48 575.—

Gingins et Martigny, 15 janvier 1955.

Le caissier : Marcel SOAVI.

Le président : Paul MEUNIER.

Rapport de la Commission de gestion et de vérification sur le contrôle des comptes 1954

Messieurs les délégués,

Selon les statuts de la S.R.A., les membres de la commission de gestion et de vérification des comptes, ont procédé en date du 5 février 1955, à l'examen de la gestion et des comptes pour l'exercice 1954.

Cette séance est ouverte à 10 heures par M. Meunier, président. Le Bureau de la S.R.A. est au complet. M. Soavi, caissier, met à la disposition de la commission un volumineux dossier. Cette commission est composée de MM. Cosandier, Le Locle ; Liron Ernest, Morges ; Lambercy Eugène, Orbe ; Charpillot Marcel, Moudon et René Corbaz, Nyon. Un seul membre fait défaut : M. Défago, Monthey.

Cette commission prend connaissance d'un excellent rapport de la société fiduciaire et de révision « Mandataria » dont voici les conclusions :

a) Le compte de Pertes et Profits et le Bilan arrêtés au 31 décembre sont véridiques et conformes aux livres.

b) La comptabilité est tenue avec soin et les écritures passées avec exactitude.

c) Tous les justificatifs et documents nécessaires à l'exécution de notre mandat ont été mis à notre disposition.

Nous vous proposons donc :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. de donner pleine et entière décharge aux personnes responsables de la gestion pour 1954.

Ce rapport ayant orienté la commission, celle-ci décide d'examiner les comptes. A cet effet et pour procéder par ordre, elle forme deux bureaux : l'un prospectant les comptes généraux, l'autre examinant ceux des annonces, de la bibliothèque et du contrôle du miel.

Les points névralgiques de cette comptabilité, soit la caisse et le chapitre des dépenses ont été spécialement examinés. Plusieurs sondages ont été faits ailleurs. Les deux bureaux ont eu le plaisir de constater que la fiduciaire « Mandataria » n'a rien exagéré dans son rapport élogieux à l'adresse du comité et du caissier.

Les comptes accusent pour l'exercice 1954, une recette de 51 003.— francs et des dépenses pour 50 561.04 francs. Il y a ainsi un boni de 445.96 francs. Cela prouve une gestion judicieuse et intelligente que nous nous plaisons à reconnaître.

Pour éclairer la société, nous ajouterons que le bénéfice aurait été supérieur sans le dépassement du budget de l'exposition de Lucerne. On avait prévu une dépense de 2500 francs, mais actuellement, le caissier a déjà versé 5000 francs. Il n'y a cependant rien à regretter, car c'est une dépense pour la cause apicole.

Quant à sa gestion, le comité ne mérite que des félicitations. Ce n'est pas si simple que cela, de diriger, d'orienter, de satisfaire une société de plus de 5000 membres. Quand on pense encore que les dits membres ont des idées et des intérêts souvent bien différents. M. Soavi, à cet effet, nous a fait remarquer que quelques caissiers (cela est aussi pour le président de la section) lui donnent souvent bien du fil à retordre : on expédie les listes trop tard ; celles-ci sont souvent incomplètes. On n'a pas reçu le bulletin quoiqu'ayant payé, car le caissier n'a pas avisé. Les circulaires et les demandes de renseignements restent en « carafe ». Tout cela entraîne des frais de ports et de téléphones et provoque des ennuis. Allons, Messieurs, un peu d'ordre et de volonté et davantage de précision !

Un autre point est celui de la remise du souvenir aux vétérans. Nous nous associons aux diverses commissions ayant demandé que ce geste soit fait dans le cadre de la section. Le comité central a toujours combattu cette idée, mais après discussion, il est d'accord d'en proposer l'étude aux sections. La commission de ce jour unanime adopte aussi ce point de vue ; elle a la conviction que le vétéran sera beaucoup plus choyé, comme il le mérite, dans sa section que dans le « brouhaha » d'une assemblée de délégués.

En conclusion, la commission nommée pour la vérification des comptes et l'examen de la gestion de la S.R.A. pour 1954, vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. d'en donner décharge au comité ainsi qu'au caissier ;
3. d'adresser au dit comité ainsi qu'à son dévoué caissier, M. Soavi, de sincères félicitations et de vifs remerciements pour leur heureuse gestion.

La commission : (L.S.)

Montagnes neuchâtelaises :	<i>F. Cosandier (Le Locle)</i>
Morges :	<i>Ernest Liron (Morges)</i>
Moudon :	<i>Marcel Charpiloz (Moudon)</i>
Nyon :	<i>René Corbaz (Nyon)</i>
Orbe :	<i>Eugène Lambercy (Valeyres s. Rances)</i>

Morges, le 5 février 1955

Le rapporteur : *Ernest Liron*

Rapport du préposé au Contrôle des miels en 1954

	<i>Contrôles</i>	<i>Kg.</i>	<i>Ruches</i>	<i>Moyenne</i>
Les Alpes	3	1044	131	8.000
Avenches	7	935	171	5.475
Basse-Broye	1	320	70	4.575
Bière	12	4390	301	14.650
Cossonay	10	1795	237	7.575
Côte Vaudoise	5	1360	184	7.400
Grandson-Pied-du-Jura	10	1810	258	7.025
Gros de Vaud	2	495	104	4.750
Haute-Broye	3	347	60	5.800
Lucens	7	423	81	5.225
Morges	4	709	105	6.750
Moudon	1	200	18	11.100
Nyon	19	6985	953	7.350
Orbe	13	2020	400	5.050
Payerne	3	460	60	7.675
Vaud	100	23293	3133	7.430
<hr/>				
Côte neuchâteloise	3	630	81	7.775
Montagnes neuchâteloises	2	650	55	11.800
Val-de-Ruz	12	1505	221	6.800
Val de Travers	6	1280	110	11.640
Neuchâtel	23	4065	467	8.700
<hr/>				
La Genevoise	7	1785	235	7.600
<hr/>				
Sierre	8	1995	158	12.625
Sion	12	5780	435	13.300
Hérens	2	260	45	5.775
Conthey	12	1640	229	7.150
Martigny	17	4818	417	11.550
Entremont	23	3440	393	8.750
St. Maurice	10	1490	118	12.625
Monthey	7	3520	402	8.750
Valais	91	22943	2197	10.440
<hr/>				
Abeille fribourgeoise	8	1150	195	5.900
La Broyarde	20	1832	343	5.350
Lac français	7	840	159	5.275
Glâne	6	280	45	6.225
Gruyère	30	2789	509	5.475
Veveyse	10	983	141	6.975
Fribourg	81	7874	1392	5.650

Ajoie-Clos-du-Doub	68	16275	1543	10.550
Erguel-Prévôté	3	600	78	7.825
Jura-Nord	16	3930	696	5.650
	87	20805	2317	9.000
<hr/>				
Vaud	100	23293	3133	7.430
Neuchâtel	23	4065	467	8.700
Genève	7	1785	235	7.600
Valais	91	22943	2197	10.440
Fribourg	81	7874	1392	5.650
Jura	87	20805	2317	9.000
	389	80765	9741	8.290

Il été délivré 17 715 étiquettes « SAR — Miel contrôlé » en 1954.

Conclusions : J'ai malheureusement dû constater que le contrôle n'était pas organisé d'une manière satisfaisante dans l'une ou l'autre de nos sections. J'ai constaté, par exemple, que depuis le prélèvement de l'échantillon chez l'apiculteur jusqu'à la remise du matériel au chef du contrôle il s'écoule parfois un mois et même, dans certains cas, jusqu'à deux mois. Pendant ce temps d'attente l'apiculteur téléphone au chef du contrôle pour réclamer sa carte et les étiquettes commandées. Il va de soi que la carte de contrôle et les étiquettes ne peuvent être remises que lorsque le bulletin de contrôle et l'échantillon sont en possession du chef du contrôle.

Pour gagner du temps il est recommandé aux sections de se procurer le matériel assez tôt et même de constituer une petite réserve de ce matériel (bulletins de contrôle, verres pour échantillons).

Le règlement du contrôle est remis gratuitement aux membres de nos sections, il suffit de le demander au soussigné en indiquant le numéro matricule.

Le chef du contrôle :
Jos. DIETRICH, rue Grimoux 12, Fribourg



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mars 1955

Quel hiver pourri. Nous voici à mi-février et il n'a pas encore gelé sérieusement. Dès que le thermomètre semble faire un plongeon, un changement de vent, un souffle tiède le fait immédiatement reprendre de la hauteur. Déjà dans les endroits abrités, primevères, perce-neige et eranthis laissent épanouir leurs délicates corolles ; les noise-